

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Re : Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et  
l'intégrité écologique du parc du Mont-Orford

Mémoire présenté par : Madame Palme Roy

Orford, le 26 janvier 2005.

Orford, le 26 janvier 2005

Bureau d'audiences publiques en environnement,  
575, St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Attention : Madame Claudette Journault, présidente,  
Monsieur Pierre Béland, commissaire

Re : projet d'échange de terrains au parc Orford

Madame la présidente,  
Monsieur le commissaire,

Je suis résidente permanente du canton d'Orford depuis 20 ans. Impliquée dans mon milieu particulièrement dans son monde médical et municipal, je me sens interpellée par le dossier du Mont-Orford Inc et m'y suis intéressée dès les débuts.

D'entrée de jeu, je suis en faveur de ce projet. Je connais le centre de ski et le golf du Mont-Orford, j'y ai pratiqué ces deux sports depuis mon arrivée dans cette région.

Je comprends que le mandat de la commission s'intéresse à l'échange de terrain sous son aspect environnemental. Je dois dire cependant qu'à la première lecture, j'étais très inconfortable sur les balises du débat : la biodiversité et l'intégrité écologique d'un échange de terrains. Je trouvais que ce mandat était pointu. Il semblait ne s'adresser qu'aux experts et escamotait plusieurs aspects du dossier que cet échange impliquait et qui étaient essentiels à une bonne compréhension même sous son angle environnemental tel l'économie, le social et l'influence du sport pour la santé des citoyens. Car en fait, cette commission n'est pas un exercice « *in vitro* » et c'est bien sur cet environnement là qu'il faut statuer.

La Commission m'a confirmée être « à l'écoute de l'ensemble des préoccupations exprimées par les participants ... » j'en ai conclu que mes préoccupations seront au moins écoutées et ne seront pas d'emblée écartées par « *foi écologique* »

Je dois dire aussi qu'il s'agit d'un sujet complexe où l'expertise est facilement galvaudée et appropriée sans vergogne par certains qui se proclament experts sans en être, comme on le voit trop souvent ces jours-ci! C'est une situation que je veux à tout prix éviter.

Il m'apparaît évident que pour considérer ce projet dans son entiereté, il faut analyser les répercussions de cet échange de terrains en considérant tout le contexte, c'est-à-dire en tenant compte des influences réciproques de l'économie, du social, et de l'environnement.

Je divise ce volet environnemental, par souci de clarté et non de façon exhaustive en deux parties : les terrains cédés au parc et les terrains sortis de ce parc et je base mon analyse sur les rapports des experts mandatés. Pour la première partie, ces experts conviennent que la valeur écologique de ces terrains est probablement plus grande mais certainement pas inférieure à ceux sortis du parc – la biodiversité des écosystèmes des terrains cédés est aussi très riche et gagnerait à être protégée donc l'intégrité du parc y gagnerait.

Qu'en sera-t-il des terrains sur lesquels le projet sera réalisé, seront-ils irrémédiablement dégradés par les constructions? Je ne le crois pas; d'une part, le promoteur s'engagé à en conserver 50% à l'état naturel, et pour l'autre 50%, les modifications s'échelonneront sur 10 à 15 ans et par phases successives. Chaque phase devant, avant toute modification, être soumise à une étude environnementale. Cette façon de procéder permet de prévenir ou minimiser le cas échéant toute agression à la biodiversité du parc et éviter toute cicatrice vicieuse à son intégrité écologique. Elle permet aussi, dans les cas où l'on trouverait des trésors écologiques de les mettre sous écrin pour le plus grand bonheur des visiteurs.

De plus, ces terrains sont déjà, en partie, des stationnements, - pas des joyaux environnementaux - leur nouvelle vocation aura à tout le moins une influence positive sur l'écologie car leur modification sera sous surveillance et qu'on en profitera pour les éloigner du ruisseau Castle.

Je suis convaincue d'être tout à fait justifiée de m'appuyer sur ces éléments pour affirmer que l'échange de terrain ne sera pas cette tragédie environnementale appréhendée par les opposants: le projet n'occasionnera pas la contamination du Lac Memphrémagog et la construction de rues et de résidences ne nécessitera pas la coupe de 300 acres d'arbres matures. C'est sûr qu'il existe de nombreux impondérables et beaucoup d'inconnus comme dans tout projet mais les balises imposées par la FAPAQ et par la municipalité d'Orford sont des garanties sérieuses du suivi de l'exécution et de la protection de l'environnement.

Ce qui est sûr cependant, du moins c'est la lecture que j'en fais, c'est le dommage économique et social qui peut résulter du refus d'accorder l'échange; ce sera un dur coup porté à la vocation touristique de la municipalité et à toute l'industrie qui s'est développée autour de cette orientation créant du même coup de nombreux emplois pour le plus grand bien de la région.

La preuve n'est plus à faire qu'une station de ski ne peut survivre que grâce au développement immobilier au pied des pistes pour offrir la formule " ski in-ski out" recherchée par les adeptes du ski alpin; ce type de développement fournit les fonds nécessaires au renouvellement des remontées mécaniques et fidélise une clientèle qui en assure la rentabilité. C'est cette rentabilité justement que l'échange de terrain peut assurer.

J'espère sincèrement que ce projet sera accepté et vous remercie de m'avoir permis de donner mon opinion.

Respectueusement, Palme Roy